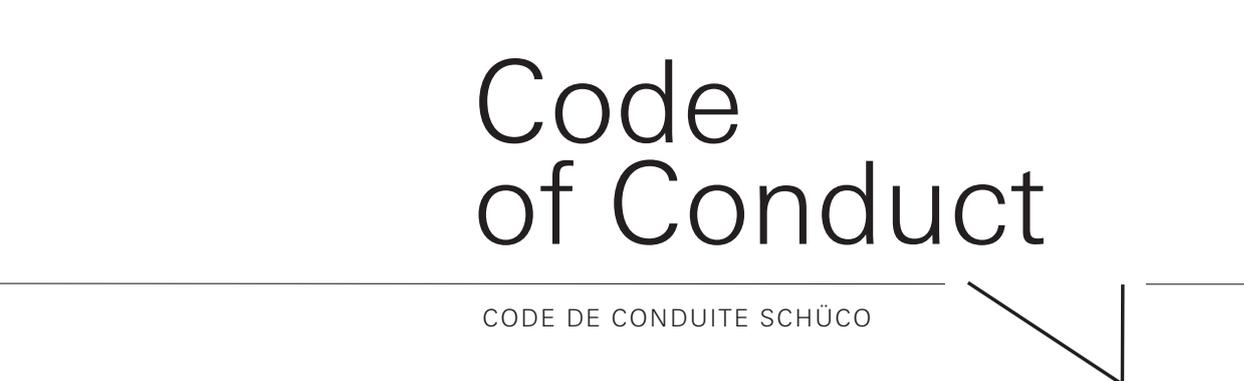


# Code of Conduct



CODE DE CONDUITE SCHÜCO

**SCHÜCO**



05	PRÉAMBULE
07	NOTRE CODE DE CONDUITE
09	CONCURRENCE LIBRE ET LOYALE
11	LUTTE CONTRE LA CORRUPTION
13	DONS ET SPONSORING
15	BLANCHIMENT D'ARGENT
17	CONFLITS D'INTÉRÊTS
19	PROTECTION DES DONNÉES ET CONFIDENTIALITÉ
21	PROTECTION DES ACTIFS DE LA SOCIÉTÉ
23	DROITS DE L'HOMME, NORMES DE TRAVAIL ET NORMES SOCIALES
25	DURABILITÉ
27	SIGNALEMENT DES VIOLATIONS
29	OÙ TROUVER DE L'AIDE

## CONTENU

Le présent code de conduite porte sur nos valeurs, comme la confiance, la responsabilité et la fiabilité, en tant que fondement de nos actions.

PRÉAMBULE



Chères et chers collègues,

Nous sommes une entreprise familiale basée à Bielefeld. Pour nous, des valeurs telles que la confiance, la responsabilité et la fiabilité sont importantes. De même, la confiance de nos clients et de nos partenaires commerciaux est un bien précieux à nos yeux.

L'environnement dans lequel nous travaillons n'est pas toujours facile. Nos solutions système doivent être basées sur les technologies respectueuses de l'environnement les plus récentes. Elles constituent ainsi une base fiable pour les décennies à venir – pour la prochaine organisation Schüco comme pour la prochaine génération de bâtiments. Pour suivre le rythme, nous devons adopter la bonne attitude et vivre selon nos valeurs.

Et c'est précisément l'objet de ce code de conduite – il montre sur quelle base nous voulons travailler car nos valeurs et nos idéaux y sont inscrits. Le code de conduite s'adresse à nous tous chez Schüco, quel que soit le niveau hiérarchique, la culture ou le marché dans lequel vous travaillez au sein de la grande famille internationale Schüco.

Je souhaite que vous lisiez attentivement ce code de conduite et que vous l'ayez toujours à portée de main en cas de doute. Si vous avez

des questions sur les sujets décrits ici, n'hésitez pas à contacter vos collègues de notre Organisation Compliance pour demander des conseils ou de l'aide.

Pour moi, il est très important que vous connaissiez les valeurs et les réglementations mentionnées ici et que vous agissiez en conséquence, pour votre propre protection et celle de notre entreprise. Le code de conduite est basé sur les dispositions légales que nous sommes tous tenus de respecter chez Schüco. Et il vous évite de prendre une mauvaise décision.

Car c'est notre intégrité qui assure le développement de notre entreprise, qui fait le succès du travail de chacun d'entre nous et qui constitue la base d'un partenariat fiable entre nous et nos clients et partenaires commerciaux.

Bien cordialement,



**Andreas Engelhardt**  
Associé personnellement responsable  
Schüco International KG

Le présent code de  
conduite décrit les principes  
d'action chez Schüco.

NOTRE CODE DE CONDUITE

Dans notre code de conduite, nous définissons les règles de base juridiques et éthiques que nous sommes tous tenus de respecter chez Schüco. C'est notre décision consciente de vouloir mener nos activités dans ce cadre légal et éthique. Les violations de la conformité peuvent causer des torts considérables à Schüco et à nos partenaires commerciaux. Outre les pertes commerciales et les sanctions administratives, il existe un risque important de perte de réputation. La conformité signifie donc que chez Schüco, nous suivons le droit et la loi applicables et respectons nos propres normes et directives.

Notre code de conduite s'applique dans le monde entier à l'ensemble du groupe Schüco et à tous les collaborateurs, quelles que soient leurs tâches ou leurs fonctions hiérarchiques. Tous les collaborateurs de Schüco doivent connaître les principes de notre code de conduite et les intégrer dans leurs activités commerciales quotidiennes. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrions protéger notre entreprise et nous-mêmes contre les risques de responsabilité civile et pénale. Schüco attend en même temps de tous ses partenaires commerciaux (p. ex. clients, fournisseurs, conseillers et partenaires de distribution) qu'ils respectent les principes énoncés dans le code de conduite et se comportent en conséquence.

### **L'Organisation Compliance chez Schüco**

Bien entendu, les collaborateurs de Schüco ne sont pas livrés à eux-mêmes dans leur obligation de respecter les règles fondamentales du code de conduite. La direction de Schüco a mis en place une

Organisation Compliance (organisation de la conformité) qui aide l'entreprise et ses collaborateurs à respecter les principes du code de conduite. L'Organisation Compliance de Schüco informe les collaborateurs du contenu et de l'importance du code de conduite ainsi que des dispositions y afférentes et organise des formations.

Chez Schüco, nous voulons prendre nos décisions de manière légale, éthique et responsable. Cependant, dans le quotidien complexe de l'entreprise, il n'est pas toujours immédiatement évident de se comporter de la bonne façon ou de prendre la bonne décision. Pour y arriver, tous les collaborateurs, mais aussi tous les partenaires commerciaux, peuvent s'adresser à tout moment à nos experts en conformité à l'adresse e-mail **compliance@schueco.com**. Nos experts en conformité sont là pour vous aider.

### **Que se passe-t-il si nous ne respectons pas notre code de conduite ?**

Dans notre travail quotidien, nous agissons de manière éthique et conformément aux lois en vigueur. Même une violation apparemment mineure de ce code de conduite pourrait avoir de graves conséquences pour Schüco ou certains collaborateurs. Outre les risques de responsabilité déjà évoqués ci-dessus et les sanctions judiciaires, cela nuit aussi à la réputation de notre entreprise. En outre, les violations du code de conduite sont également susceptibles d'avoir des conséquences pour les employés, pouvant aller jusqu'au licenciement.

# Notre principe : Concurrence libre et loyale

CONCURRENCE LIBRE ET LOYALE

## **Nous voulons défendre une concurrence loyale dans la vie de l'entreprise.**

Chez Schüco, le principe d'une concurrence libre et loyale revêt une grande importance. Nous nous sentons engagés à ce sujet envers nos partenaires commerciaux, nos clients et nos concurrents. Cela nous permet de marquer des points sur le marché grâce à des technologies innovantes et à la qualité de nos produits. Enfin, nous bénéficions nous-mêmes d'une concurrence réelle et loyale et cela constitue pour nous une incitation à nous améliorer et à innover en permanence.

## **Nous voulons protéger notre entreprise, nos partenaires commerciaux et nos collaborateurs.**

### **Notre comportement vis-à-vis des concurrents**

Notre engagement en faveur d'un comportement libre et loyal vis-à-vis de la concurrence signifie que nous ne concluons aucun accord avec des concurrents pour fixer des prix ou conditions de vente, répartir les marchés, limiter la production ou influencer les procédures d'appel d'offres et d'attribution. Nous veillons à ce qu'aucune information non autorisée permettant des déductions sur le comportement actuel ou futur du marché de Schüco ou de ses concurrents ne soit échangée dans la communication et la correspondance avec les concurrents. Cela inclut des informations sur les prix, les volumes de vente, les capacités de production, les coûts ou les marges, les informations sur les clients, les stratégies de marketing et de vente, etc. Cela pénaliserait nos clients et nos fournisseurs. Par conséquent, nous ne devons pas prendre part à des actes de ce type ni donner

l'impression d'un tel comportement. Nous voulons que nos relations avec les concurrents soient durables et conformes aux lois.

### **Notre comportement à l'égard des clients et des fournisseurs**

Notre engagement en faveur d'un comportement libre et loyal signifie également que nous ne concluons aucun accord avec des clients ou des fournisseurs qui limitent les conditions de revente. Nous veillons toujours à ne pas limiter indûment nos clients et fournisseurs dans leurs activités commerciales. Et surtout : Nous pensons que les fournisseurs et les clients peuvent également être des concurrents parce qu'ils sont liés à des entreprises qui sont en concurrence avec nous, ou parce qu'ils vendent aux mêmes clients ou achètent auprès des mêmes fournisseurs que nous.

### **Abus de position dominante**

Notre ambition est de devenir le leader du marché. En aucun cas, nous n'exploitons notre force économique pour entraver de manière inappropriée nos concurrents ou exercer une pression induue sur nos fournisseurs et nos clients.

#### **BON À SAVOIR**

Des situations concurrentielles peuvent exister aussi bien dans le domaine des achats que dans celui de la vente. Évitez absolument tout échange avec des concurrents sur des thèmes concurrentiels tels que les prix, la tarification, les planifications et les développements.

Notre principe :  
Nous rejetons toute  
forme de corruption.

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

## **Nous voulons rendre nos activités commerciales intègres et transparentes.**

La corruption est punie dans le monde entier. Elle entrave la libre concurrence sur le marché, nuit à l'ensemble des économies, a des conséquences extrêmement négatives sur les personnes impliquées et nuit à la réputation de l'entreprise.

Chez Schüco, nous refusons toute forme de corruption. Cela vaut notamment pour la corruption active et la corruption passive, ainsi que pour l'octroi d'avantages. Nous n'offrons ni n'accordons aucun avantage destiné à influencer la décision, l'action ou l'attitude d'une personne. Nous n'acceptons pas non plus nous-mêmes de pots-de-vin. En outre, nous attendons de nos partenaires commerciaux qu'ils s'engagent eux aussi contre la corruption.

### **BON À SAVOIR**

En cas d'incertitude ou de doutes concernant un avantage, soyez transparent et demandez au(x) responsable(s) de la conformité compétent(s).

## **Nous voulons protéger la réputation de notre entreprise et lui assurer ainsi des opportunités de développement.**

### **Identifier la corruption**

La corruption n'est pas toujours facile à reconnaître. Les actes de corruption peuvent également se produire sous la forme de contrats de conseil sans contrepartie, sans cadeaux opulents et sans invitations coûteuses, ainsi qu'avec des moyens cachés similaires.

### **Bonnes relations commerciales : Cadeaux et invitations**

Chez Schüco également, de bonnes relations durables avec nos partenaires commerciaux ainsi qu'avec nos clients revêtent une grande importance. Bien entendu, nos collaborateurs peuvent offrir des cadeaux et des invitations, tant qu'ils sont raisonnables et qu'ils ne dépassent pas certaines limites. Pour cela, chez Schüco, nous avons mis en place des réglementations. Dans ce cas aussi, il est tout aussi évident que nous n'offrons pas de cadeaux et d'invitations dans l'intention d'influencer illégalement les destinataires.

### **Activités politiques et lobbying**

Nous ne tolérons aucun paiement à des fonctionnaires dans le but d'accélérer, de simplifier ou d'influencer sous quelque forme que ce soit les procédures, actions ou services officiels. Dans nos relations avec les agents publics et les responsables gouvernementaux, nous respectons des directives transparentes et les dispositions légales en vigueur.

Notre principe :  
La responsabilité sociale de  
l'entreprise ne doit pas être  
utilisée à mauvais escient  
à des fins de corruption.

DONS ET SPONSORING

**Nous respectons les lois et les règles internes relatives aux dons et au sponsoring.**

Le thème des dons et du sponsoring est étroitement lié au sujet de la corruption. En effet, même en cas d'engagement caritatif, il peut s'agir d'un pot-de-vin dissimulé.

Chez Schüco, nous assumons notre responsabilité sociale par le biais de dons et de sponsoring.

**Dans ce domaine, chez Schüco, nous misons sur la transparence, si bien que les principes suivants s'appliquent au personnel :**

1. Les dons et le sponsoring doivent toujours être effectués de manière transparente.
2. Le destinataire et l'utilisation concrète doivent toujours être clairs.
3. Avec les dons, nous ne poursuivons aucun avantage économique et ne demandons en aucun cas une contrepartie.
4. En cas de sponsoring, il doit toujours y avoir un rapport raisonnable entre l'aide financière et la contrepartie convenue.
5. Les dons et accords de sponsoring nécessitent toujours l'autorisation préalable de notre associé personnellement responsable.

Notre principe :  
Nous connaissons nos  
partenaires commerciaux.

BLANCHIMENT D'ARGENT

**Nous respectons toutes les lois anti-blanchiment d'argent et n'entretiens aucune relation commerciale avec des personnes ou entreprises ayant des antécédents terroristes ou criminels connus.**

Le blanchiment d'argent désigne l'injection de fonds obtenus illégalement dans le circuit financier et économique légal. Le blanchiment d'argent est punissable. Nous ne voulons pas que Schüco soit utilisé à mauvais escient pour blanchir de l'argent.

Afin de protéger notre entreprise de la responsabilité pénale et de la perte de réputation, nous ne concluons des affaires qu'avec des partenaires sérieux qui respectent la loi en vigueur. Nous vérifions minutieusement l'identité de nos partenaires commerciaux et des tiers et veillons à la transparence de nos relations commerciales.

**En matière de prévention du blanchiment d'argent, nous suivons quatre principes simples, mais importants :**

1. Nous ne payons les livraisons et prestations reçues que directement sur les comptes des partenaires commerciaux respectifs.
2. Les paiements aux partenaires commerciaux sont généralement versés dans le pays où se trouve le siège social des dits partenaires commerciaux.
3. Nous n'acceptons des paiements que s'ils proviennent de partenaires commerciaux et de comptes connus. Les paiements doivent être basés sur une facture émise au préalable.
4. Les paiements en espèces ne sont possibles que s'ils sont accompagnés d'un reçu en bonne et due forme et que les montants sont faibles.

Notre principe :  
Nous agissons dans  
l'intérêt de notre entreprise.

CONFLITS D'INTÉRÊTS

## Nous agissons et décidons dans l'intérêt de l'entreprise et non dans notre intérêt personnel.

Les conflits d'intérêts sont des situations dans lesquelles les intérêts personnels entrent en conflit avec ceux de l'entreprise. Les intérêts personnels peuvent influencer notre jugement professionnel et, par conséquent, nos décisions au détriment de l'entreprise. Chez Schüco, nous ne nous laissons pas guider par des relations familiales ou personnelles lors de la sélection des partenaires commerciaux ou des décisions concernant les collaborateurs et candidats.

Mais un conflit d'intérêts n'est pas une faute en soi. Seule la mauvaise gestion d'une telle situation en fait une faute. C'est pourquoi il est important pour Schüco que les collaborateurs respectent les principes suivants en matière de conflits d'intérêts :

**Créer de la transparence** : Les conflits potentiels doivent être signalés aux supérieurs hiérarchiques.

**Objectivité et respect des processus internes habituels de l'entreprise** : Les décisions concernant les collaborateurs et les candidats ainsi que la sélection des partenaires commerciaux doivent être prises sur une base objective et dans le cadre des processus internes Schüco prévus à cet effet.

**Demander de l'aide** : En cas de doute sur la présence d'un conflit d'intérêts et sur la manière de le gérer, le Compliance Office de Schüco est à la disposition de tous les collaborateurs pour les conseiller.

### EXEMPLE

Votre responsable vous demande d'examiner les offres de plusieurs fournisseurs de pièces en aluminium/plastique. Vous constatez que l'une des offres les moins chères provient de l'entreprise d'un bon ami à vous.

### RECOMMANDATION D'ACTION

Dans le cadre des décisions commerciales, il convient de séparer strictement la vie professionnelle de la vie privée. Informez votre manager de la situation et retirez-vous du processus de décision pour éviter toute apparence de conflit d'intérêts.

Notre principe :  
Nous traitons les données  
de nos collaborateurs et  
partenaires commerciaux  
de manière confidentielle et  
les protégeons.

PROTECTION DES DONNÉES ET CONFIDENTIALITÉ

## **Schüco respecte la législation applicable en matière de protection des données et protège les données personnelles.**

Chez Schüco, nous veillons très soigneusement à ne pas divulguer de données à caractère personnel à l'intérieur ou à l'extérieur de l'entreprise et nous veillons à ce que les mesures de protection nécessaires soient prises pour de telles données. Notre traitement des données à caractère personnel est limité à des fins définies, explicites et légitimes et repose toujours sur une base légale. En l'absence de base légale pour le traitement, comme une exigence légale ou le consentement des personnes concernées, Schüco ne traite pas les données à caractère personnel. Les principes légaux sont également respectés pendant tout traitement de données à caractère personnel.

### EXEMPLE

Vous organisez pour Schüco une formation produit avec des participants externes et avez obtenu à cet effet les données personnelles des participants. Un collègue du service commercial vous demande de lui transmettre les adresses.

### RECOMMANDATION D'ACTION

Ne partagez pas ces données sans avoir consulté votre supérieur hiérarchique et votre personne de contact responsable de la protection des données. En principe, les données ne peuvent être utilisées qu'aux fins pour lesquelles elles ont été communiquées.

Notre principe :  
Nous utilisons les  
ressources de l'entreprise  
de manière responsable.

PROTECTION DES ACTIFS DE LA SOCIÉTÉ

**Les collaborateurs de Schüco traitent les biens de l'entreprise avec soin et respect. Il en va de même pour les biens de tiers.**

Les ressources de l'entreprise englobent les installations, les lignes de production, les procédés et les matériaux, ainsi que le savoir-faire technique, les secrets industriels et commerciaux. Une entreprise technologique moderne comme Schüco vit de ses idées, de ses innovations et de son savoir-faire technique. Il est donc important de protéger ces ressources. Les collaborateurs de Schüco ne divulguent aucun secret industriel et commercial, respectent les mesures de protection prescrites pour de telles informations et veillent à ce que les biens de l'entreprise ne soient pas volés, endommagés, détournés ou gaspillés.

**EXEMPLE**

Vous participez au développement d'une technologie innovante. Vous devez la présenter sur différents sites de l'entreprise et souhaitez emporter votre ordinateur portable sur lequel sont stockés les documents nécessaires à des fins de présentation. Vous envisagez de revoir ces documents en vous rendant sur les différents sites en avion ou en train.

**RECOMMANDATION D'ACTION**

Assurez-vous que des tiers ne prennent pas connaissance de ces informations. Ne consultez pas ces informations dans des endroits où des tiers peuvent accéder à ces informations ou en prendre connaissance.

Notre principe :  
Le respect des droits de  
l'homme fait partie  
d'une gestion d'entreprise  
responsable.

DROITS DE L'HOMME, NORMES DE TRAVAIL ET NORMES SOCIALES

**Schüco respecte les droits de l'homme reconnus à l'échelle internationale et rejette toutes les conditions de travail abusives.**

Chez Schüco, nous respectons des règles de conduite fondamentales dans le monde entier, nous traitons les autres avec respect et respectons les droits de l'homme.

**Respect des droits de l'homme, des normes de travail et des normes sociales**

Nous nous engageons à respecter les normes internationales suivantes :

- Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies (ONU)
- Normes fondamentales du travail de l'Organisation internationale du travail (OIT)
- 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies
- Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales
- Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme

Dans le cadre de nos activités, nous veillons à ne pas causer ou contribuer à des violations des droits de l'homme. Nous condamnons toute forme de travail forcé ou de travail des enfants. Nous attendons également de nos partenaires commerciaux qu'ils respectent les droits de l'homme et les normes sociales et de travail reconnues à l'échelle internationale, et qu'ils se comportent en conséquence. Nous nous engageons à faire de même avec les fournisseurs indirects.

**Conditions de travail**

Schüco accorde une grande importance à la sécurité et à la santé de tous ses collaborateurs. C'est pourquoi Schüco offre à ses collaborateurs sur tous les sites des conditions de travail équitables qui répondent aux exigences légales et reconnaît le droit à la liberté d'association. En outre, chez Schüco, nous voulons que nos collaborateurs se sentent valorisés et respectés. C'est pourquoi nous ne tolérons pas les paroles et les actes dégradants, discriminatoires, injurieux et fondamentalement irrespectueux envers nos collègues. Nous ne tolérons aucune discrimination fondée sur l'âge, l'origine ethnique, la couleur de peau, le sexe, l'orientation sexuelle, l'origine nationale, la religion ou le handicap.

Notre principe :  
Agir de manière durable est  
pour nous à la fois une obli-  
gation et une motivation :  
Notre « Motivation Green ».

DURABILITÉ

## **Nous voulons être le précurseur d'une durabilité efficace dans le secteur de la construction.**

Pour Schüco, la durabilité est une priorité absolue. Les Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies constituent la base de notre compréhension du développement durable et nous permettent de comprendre le thème de la durabilité bien au-delà de la protection du climat et de l'environnement comme un défi global. Pour nous, la durabilité n'est pas une idée abstraite, mais une mission concrète que nous nous occupons quotidiennement dans chacun de nos six champs d'action définis que sont l'environnement, les produits, le développement commercial, la chaîne d'approvisionnement, les collaborateurs et la société.

En tant qu'entreprise du secteur de la construction, nous assumons nos responsabilités à long terme et, grâce à nos produits et services, nous avons le pouvoir de contribuer activement à un monde plus durable. Nos produits contribuent à atteindre les objectifs de protection du climat à l'échelle mondiale grâce à des consommations d'énergie optimisées en permanence pendant la phase de fabrication et d'utilisation. Lors du développement des produits, nous pensons de manière globale et à l'ensemble du cycle de vie des produits en

utilisant des matières recyclables et en développant des solutions innovantes de démantèlement et de recyclage.

Nous ne voulons plus générer d'émissions nocives pour le climat sur l'ensemble de notre chaîne de valeur d'ici 2040. Conformément à l'Accord de Paris sur le climat, nos objectifs de protection du climat contribuent à limiter le réchauffement climatique à un maximum de 1,5 degré Celsius. Le WWF, qui est depuis 2018 notre partenaire critique et compétent pour une plus grande durabilité dans le secteur de la construction et qui examine nos objectifs et nos mesures de manière constructive, nous aide à les mettre en œuvre. Nous veillons ainsi à travailler d'une manière orientée vers les solutions. Cependant, pour atteindre nos objectifs, nous avons besoin en particulier du soutien de nos fournisseurs, clients, partenaires et employés, car c'est seulement ensemble que nous pouvons contribuer à un monde plus durable.

### **BON À SAVOIR**

Chez Schüco, la durabilité n'est pas une simple mode, mais une attitude que nous exigeons et mettons en œuvre jour après jour. Agir de manière durable est pour nous à la fois un engagement et une motivation – notre « Motivation Green ».

Notre principe :  
La direction de Schüco  
attend de ses collaborateurs  
qu'ils aident à protéger  
l'entreprise.

SIGNALEMENT DES VIOLATIONS

**Les collaborateurs Schüco qui signalent un soupçon fondé de violation de notre code de conduite sont protégés contre toute mesure de représailles !**

Signaler les violations du présent code de conduite est l'une des façons dont nos employés peuvent protéger l'entreprise. Bien entendu, le signalement d'infractions prouvées n'entraînera jamais de représailles.

Si vous constatez ou soupçonnez une violation du présent code de conduite, veuillez contacter notre avocat de confiance externe.

Nous avons nommé médiateur :

Dr Carsten Thiel von Herff, LL.M.  
c.thielvonherff@thielvonherff.de  
Tél. +49 521 557 333 00  
Téléphone portable :  
00800 – OMBUDSMANN  
www.report-tvh.com

Bien entendu, nous sommes également reconnaissants à nos partenaires commerciaux ou fournisseurs, et à leurs propres fournisseurs, ainsi qu'à toute autre personne ou organisation, de nous signaler toute violation de notre code de conduite. Ils peuvent également contacter notre médiateur.

Toutes les informations sont traitées avec le plus grand soin et la plus grande discrétion.

Les signalements d'infractions au code de conduite, mais aussi les conseils d'améliorations sont également transmis à notre Organisation Compliance à l'adresse suivante :  
**compliance@schueco.com.**

L'Organisation Compliance  
de Schüco se fera un plaisir  
de vous aider.

OÙ TROUVER DE L'AIDE

Si vous avez des questions sur le code de conduite ou si vous n'êtes pas sûr de ses effets sur vos décisions quotidiennes, n'hésitez pas à contacter notre Organisation Compliance. Les experts en conformité sont à votre disposition pour répondre à toutes vos questions et vous aider à prendre des décisions. Ils travaillent avec vous de manière compétente, pratique et axée sur les solutions.

Vous pouvez joindre l'Organisation Compliance à l'adresse suivante :  
**[compliance@schueco.com](mailto:compliance@schueco.com)**

**Compliance Office**

Schüco International KG

Karolinenstr. 1-15, D-33609 Bielefeld

Tél.: +49 521 783 7300

E-mail: [compliance@schueco.com](mailto:compliance@schueco.com)

État 03.2023 / Version 2.0



